

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de L'Île-du-Grand-Calumet tenue à la salle municipale sise au 8, Montée Monseigneur-Martel à L'Île-du-Grand-Calumet le lundi 13 juin 2022 à compter de 19h, ayant quorum et se déroulant sous la présidence de monsieur le maire Jean-Louis Corriveau.

Sont présent-e-s :

Monsieur le Maire Jean-Louis Corriveau
Monsieur le conseiller Aurel Paquette
Madame la conseillère Guylaine La Salle
Monsieur le conseiller Pierre Jolicoeur
Madame la conseillère Louise Grenier
Madame la conseillère Adrienne Turgeon

Est aussi présente :

Madame Éline Déry, directrice générale

1. Ouverture de la séance

Mot de bienvenue

2. Constatation du quorum

Monsieur le Maire Jean-Louis Corriveau constate que le quorum est atteint et il déclare la séance ouverte à 19h08.

3. Adoption de l'ordre du jour

Ordre du jour

- 1- Ouverture de la séance
- 2- Constatation du quorum
- 3- Adoption de l'ordre du jour
- 4- Déclaration de conflit d'intérêt
- 5- Adoption des procès-verbaux des séances du 9 et 12 mai ainsi que du 6 juin 2022
- 6- Suivi des séances précédentes
- 7- Correspondance
- 8- Nomination d'une mairesse suppléante
- 9- Adoption des rapports de comités
- 10- Embauche – Poste d'apprenti-ouvrier
- 11- Outils de travail – CCU
- 12- Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) – Convention d'aide financière

- 13- Paiement rétroactif – Employé – Matricule # 12
- 14- Carte de crédit – Modification aux détenteurs
- 15- Mise en demeure – Barrage de castors
- 16- Mise en demeure – Compagnie de rafting
- 17- Approbation de plans de lotissement
- 18- Autorisation d'achats
 - 18.1 Pancarte – Parc Jeunesse
 - 18.2 Serrure – Caserne
 - 18.3 Affiches – Véhicules de voirie
 - 18.4 Ordinateur portable
 - 18.5 Feurs et terre
- 19- Congrès de la FQM - Délégation
- 20- Achat de calcium supplémentaire
- 21- Demande du Comité des loisirs
- 22- Dons à la municipalité
- 23- Travaux routiers
 - 23.1 Certificat d'autorisation - Chemin Des Outaouais
 - 23.2 Achat d'un ponceau
- 24- Travaux – Salle municipale
- 25- Adoption des listes de comptes payés et payables
- 26- Période de questions
- 27- Nouvelles des membres du conseil
- 28- Varia
- 29- Prochaine séance
- 30- Clôture de la séance

2022-06-124 - Adoption de l'ordre du jour

Sur la proposition de Madame la conseillère Guylaine La Salle, appuyé par Madame la conseillère Adrienne Turgeon, il est résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Note : Monsieur le Maire Jean-Louis Corriveau demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adopté à l'unanimité des conseillères et des conseillers

4. Déclaration de conflit d'intérêt

Madame la conseillère Louise Grenier déclare un conflit d'intérêt avec le point # 10 Embauche – Poste d'apprenti-ouvrier.

Madame la conseillère Guylaine La Salle déclare un conflit d'intérêt avec le point # 19 Congrès de la FQM - Délégation.

5. Adoption des procès-verbaux des séances du 9 et 12 mai ainsi que du 6 juin 2022

2022-06-125 - Adoption du procès-verbal du 9 mai 2022

Sur la proposition de Madame la conseillère Adrienne Turgeon, appuyé par Madame la conseillère Guylaine La Salle, il est résolu que le procès-verbal de la séance du 9 mai 2022 soit adopté tel que présenté.

Note : Monsieur le Maire Jean-Louis Corriveau demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adopté à l'unanimité des conseillères et des conseillers

2022-06-126 - Adoption du procès-verbal du 12 mai 2022

Sur la proposition de Monsieur le conseiller Aurel Paquette, appuyé par Madame la conseillère Louise Grenier, il est résolu que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 12 mai 2022 soit adopté tel que présenté.

Note : Monsieur le Maire Jean-Louis Corriveau demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adopté à l'unanimité des conseillères et des conseillers

2022-06-127 - Adoption du procès-verbal du 6 juin 2022

Sur la proposition de Madame la conseillère Adrienne Turgeon, appuyé par Monsieur le conseiller Pierre Jolicoeur, il est résolu que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 6 juin 2022 soit adopté tel que présenté.

Note : Monsieur le Maire Jean-Louis Corriveau demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adopté à l'unanimité des conseillères et des conseillers

6. Suivi des séances précédentes

Un tableau de suivi des résolutions des séances précédentes a été présenté aux membres du conseil.

7. Correspondance

Un tableau de la correspondance a été présenté aux membres du conseil.

8. Nomination d'une mairesse suppléante

2022-06-128 – Nomination d'une mairesse suppléante

CONSIDÉRANT la vacance actuelle au poste de maire suppléant et que le conseil souhaite faire la nomination d'une personne pour le combler ;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Madame la conseillère Guylaine La Salle, appuyé par Monsieur le conseiller Aurel Paquette, il est résolu que le conseil abroge la résolution # 2021-11-206 et qu'il procède à la nomination de Madame la conseillère Louise Grenier à titre de mairesse suppléante du 13 juin 2022 au 13 juin 2023, et ce, avec tous les droits et privilèges attachés à cette fonction. De par son rôle, Madame la conseillère Louise Grenier est également désignée comme remplaçante du maire à toute séance ou plénière du Conseil régional des maires et des TNO de la MRC de Pontiac.

Note : Monsieur le Maire Jean-Louis Corriveau demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adopté à l'unanimité des conseillères et des conseillers

9. Adoption des rapports de comités

Le rapport du Comité consultatif en urbanisme (CCU) est déposé. Madame la conseillère Guylaine La Salle, présidente, fait part des recommandations de celui-ci.

2022-06-129 – Adoption du rapport du Comité consultatif en urbanisme

Sur la proposition de Monsieur le conseiller Aurel Paquette, appuyé par Monsieur le conseiller Pierre Jolicoeur, il est résolu de recevoir le rapport du Comité consultatif en urbanisme.

Note : Monsieur le Maire Jean-Louis Corriveau demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adopté à l'unanimité des conseillères et des conseillers

Madame la conseillère Louise Grenier se retire de la table du conseil pour les délibérations sur cet élément du point # 9 et # 10.

Le rapport du Comité des ressources humaines est déposé. Madame la conseillère Guylaine La Salle, présidente, fait part de la recommandation quant au choix du candidat pour le poste d'apprenti ouvrier.

2022-06-130 – Adoption du rapport du Comité des ressources humaines

Sur la proposition de Monsieur le conseiller Aurel Paquette, appuyé par Monsieur le conseiller Pierre Jolicoeur, il est résolu de recevoir le rapport du Comité des ressources humaines.

Note : Monsieur le Maire Jean-Louis Corriveau demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adopté à l'unanimité des conseillères et des conseillers votants

Madame la conseillère Louise Grenier s'est abstenue de voter sur cette résolution.

10. Embauche – Poste d'apprenti-ouvrier

2022-06-131 – Embauche – Poste d'apprenti-ouvrier

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité des ressources humaines et le fait que les membres du conseil en ont été informé-e-s ;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Madame la conseillère Guylaine La Salle, appuyé par Monsieur le conseiller Pierre Jolicoeur, il est résolu d'embaucher Madame Vanessa Normandeau pour le poste d'apprenti-ouvrière. Un taux horaire de 17,00 \$ lui sera versé à raison de 40 heures par semaine, et ce, pour une durée de 30 semaines. Ce poste faisant l'objet d'une subvention d'Emploi-Québec, il est également résolu de mandater la direction générale de signer le protocole d'entente avec cette agence gouvernementale.

Note : Monsieur le Maire Jean-Louis Corriveau demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adopté à l'unanimité des conseillères et des conseillers votants

Madame la conseillère Louise Grenier s'est abstenue de voter sur la résolution et elle revient à la table des délibérations.

11. Outils de travail - CCU

2022-06-132 – Outils de travail – CCU

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif en urbanisme et le fait que les membres du conseil en ont été informé-e-s ;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Monsieur le conseiller Aurel Paquette, appuyé par Madame la conseillère Guylaine La Salle, il est résolu de mandater la direction générale de travailler à produire une carte multifonctionnelle ainsi que de la documentation synthèse et d'y affecter les ressources humaines et financières nécessaires.

Note : Monsieur le Maire Jean-Louis Corriveau demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adopté à l'unanimité des conseillères et des conseillers

12. Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) – Convention d'aide financière

2022-06-133 – Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) – Convention d'aide financière

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une confirmation qu'elle bénéficiera d'une aide financière maximale de 388 576 \$ dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) – Volet Entretien des routes locales ;

CONSIDÉRANT QUE cette aide financière s'accompagne de modalités de versement pour lesquelles la municipalité doit signer une convention avec le ministère des Transports ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a lu et accepte les clauses de la convention relative au PAVL et qu'il s'engage à les respecter ;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Monsieur le conseiller Aurel Paquette, appuyé par Madame la conseillère Louise Grenier, il est résolu de mandater le maire et la direction générale de signer, au nom de la Municipalité de L'Île-du-Grand-Calumet, la convention d'aide financière relative au programme PAVL – Volet Entretien des routes locales pour l'année 2022-2023.

Note : Monsieur le Maire Jean-Louis Corriveau demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adopté à l'unanimité des conseillères et des conseillers

13. Paiement rétroactif – Employé - Matricule # 12

2022-06-134 – Paiement rétroactif – Employé – Matricule # 12

CONSIDÉRANT la résolution # 2020-176 confirmant l'embauche de l'employé à un taux horaire de 20,00 \$ de l'heure ;

CONSIDÉRANT QUE l'employé a reçu des versements en décembre 2020 et janvier 2021 équivalant à un taux horaire de 19,15 \$;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Madame la conseillère Guylaine La Salle, appuyé par Monsieur le conseiller Aurel Paquette, il est résolu de verser à l'employé du matricule # 12 un paiement rétroactif de 0,85 \$ de l'heure pour les 293,50 heures travaillées, et, d'inclure les avantages sociaux afférents ce qui totalise une somme de 306,12 \$.

Note : Monsieur le Maire Jean-Louis Corriveau demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adopté à l'unanimité des conseillères et des conseillers

14. Carte de crédit – Modification aux détenteurs

2022-06-135 – Carte de crédit – Modification aux détenteurs

CONSIDÉRANT QUE la municipalité délègue aux personnes identifiées ci-après le pouvoir de contracter en vue de demander l'émission de cartes de crédit Desjardins, incluant leur renouvellement à l'échéance et leur remplacement si nécessaire, et ce, avec la ou les limites de crédit octroyées par la Fédération des caisses Desjardins du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité soit débitrice envers la Fédération des caisses Desjardins du Québec des sommes avancées et de toutes autres dettes liées à l'utilisation des cartes de crédit et de tout produit qui s'y rattache, incluant les sommes pouvant excéder la ou les limites de crédit applicables ainsi que des intérêts et des frais applicables ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité s'engage à ce que les cartes de crédit soient utilisées selon les modalités du contrat de crédit variable de la Fédération des caisses Desjardins du Québec et soit responsable de toutes dettes et obligations découlant du non-respect de ces modalités ;

CONSIDÉRANT QUE les personnes identifiées ci-après sont autorisées à signer tout document utile ou nécessaire pour donner plein effet à cette résolution, à demander toute modification à l'égard des cartes de crédit émises, incluant toute majoration de la ou des limites de crédit, et qu'elles aient tous les droits et pouvoirs reliés à la gestion et à l'utilisation du compte relatif à ces cartes ;

CONSIDÉRANT QUE les personnes identifiées ci-après puissent désigner à la Fédération des caisses Desjardins du Québec des personnes responsables d'assurer la gestion du compte des cartes de crédit, incluant notamment la désignation et la révocation des représentants de la municipalité autorisés à obtenir une carte de crédit, la répartition et la modification des limites de crédit autorisées des cartes de crédit ainsi que l'ajout et le retrait d'options liées aux cartes de crédit, le cas échéant;

CONSIDÉRANT QUE la Fédération des caisses Desjardins du Québec peut considérer que cette résolution est en vigueur tant qu'elle n'aura pas reçu un avis écrit de sa modification ou de son abrogation ;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Madame la conseillère Adrienne Turgeon, appuyé par Madame la conseillère Louise Grenier, il est résolu que le maire, Monsieur Jean-Louis Corriveau, et la directrice générale, Madame Éline Déry, soient autorisés à gérer le compte et identifiés comme étant les détenteurs des cartes de crédit de la municipalité de L'Île-du-Gand-Calumet.

Note : Monsieur le Maire Jean-Louis Corriveau demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adopté à l'unanimité des conseillères et des conseillers

15. Mise en demeure – Barrage de castors

2022-06-136 – Mise en demeure – Barrage de castors

CONSIDÉRANT QU'il a été rapporté à la municipalité un barrage avec présence de castors sur le lot portant le numéro 3 351 513 et que celui-ci peut occasionner des dommages au réseau routier ainsi qu'aux terres agricoles adjacentes ;

CONSIDÉRANT les prescriptions du règlement 138-2008 de la MRC de Pontiac régissant toute matière relative à l'écoulement des eaux des cours d'eaux de la MRC de Pontiac ;

CONSIDÉRANT l'obligation du propriétaire de procéder à ses frais au démantèlement d'un barrage causant une obstruction, et ce, en conformité avec l'article 14 du règlement 138-2008 ;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Monsieur le conseiller Aurel Paquette, appuyé par Madame la conseillère Adrienne Turgeon, il est résolu de mandater la direction générale de faire parvenir une mise en demeure au propriétaire du lot portant le numéro 3 351 513 afin que celui-ci procède à ses frais au démantèlement du barrage et à l'élimination des castors. À défaut de se conformer à cette obligation, le propriétaire sera avisé que la municipalité procédera aux travaux et le facturera pour les frais encourus.

Note : Monsieur le Maire Jean-Louis Corriveau demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adopté à l'unanimité des conseillères et des conseillers

16. Mise en demeure – Compagnie de rafting

2022-06-137 – Mise en demeure – Compagnie de rafting

CONSIDÉRANT QUE plusieurs comportements irrespectueux et dénotant un manque de civisme ont été rapportés chez les clients de la compagnie Esprit Rafting ;

CONSIDÉRANT QUE des démarches ont été faites dans le passé relativement à des comportements similaires et qu'elles sont restées vaines ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite un règlement de ces problèmes ;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Madame la conseillère Guylaine La Salle, appuyé par Monsieur le conseiller Aurel Paquette, il est résolu de mandater la direction générale de faire le suivi auprès du conseiller juridique de la municipalité afin que celui-ci fasse parvenir une mise en demeure au propriétaire de la compagnie Esprit Rafting l'avisant d'apporter les correctifs nécessaires.

Note : Monsieur le Maire Jean-Louis Corriveau demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adopté à l'unanimité des conseillères et des conseillers

17. Approbation de plans de lotissement

2022-06-138 – Approbation d’un plan de lotissement

Sur la proposition de Madame la conseillère Louise Grenier, appuyé par Monsieur le conseiller Pierre Jolicoeur, il est résolu d’approuver le plan de lotissement pour le remplacement du lot # 6 468 154 par les lots 6 518 487 et 6 518 488 au cadastre du Québec et préparé par Hubert Carpentier A. G. du 12 mai 2022 dont les minutes sont 16358.

Note : Monsieur le Maire Jean-Louis Corriveau demande si l’adoption de la présente résolution est unanime.

Adopté à l’unanimité des conseillères et des conseillers

2022-06-139 – Approbation d’un plan de lotissement

Sur la proposition de Madame la conseillère Guylaine La Salle, appuyé par Madame la conseillère Louise Grenier, il est résolu d’approuver le plan de lotissement pour le remplacement du lot # 3 351 082 par les lots 6 513 403, 6 513 404, 6 513 405 et 6 517 830 au cadastre du Québec et préparé par Michel Fortin A. G. du 9 mai 2022 dont les minutes sont 33190.

Note : Monsieur le Maire Jean-Louis Corriveau demande si l’adoption de la présente résolution est unanime.

Adopté à l’unanimité des conseillères et des conseillers

18. Autorisation d’achats

18.1 Pancarte – Parc Jeunesse

2022-06-140 – Pancarte – Parc Jeunesse

Sur la proposition de Madame la conseillère Louise Grenier, appuyé par Monsieur le conseiller Aurel Paquette, il est résolu de procéder au remplacement de la pancarte du Parc Jeunesse au coût de 435,12 \$ plus les taxes applicables.

Note : Monsieur le Maire Jean-Louis Corriveau demande si l’adoption de la présente résolution est unanime.

Adopté à l’unanimité des conseillères et des conseillers

18.2 Serrure – Caserne

2022-06-141 – Serrure – Caserne

Sur la proposition de Madame la conseillère Adrienne Turgeon, appuyé par Monsieur le conseiller Aurel Paquette, il est résolu de procéder au changement de la serrure de la caserne du service des incendies.

Note : Monsieur le Maire Jean-Louis Corriveau demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adopté à l'unanimité des conseillères et des conseillers

18.3 Affiches – Véhicules de voirie

2022-06-142 – Affiches – Véhicules de la voirie

Sur la proposition de Monsieur le conseiller Aurel Paquette, appuyé par Monsieur le conseiller Pierre Jolicoeur, il est résolu de doter tous les véhicules de la voirie du logo et de la mention Municipalité de L'Île-du-Grand-Calumet.

Note : Monsieur le Maire Jean-Louis Corriveau demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adopté à l'unanimité des conseillères et des conseillers

18.4 Ordinateur portable

2022-06-143 – Ordinateur portable

Sur la proposition de Madame la conseillère Louise Grenier, appuyé par Madame la conseillère Guylaine La Salle, il est résolu d'accepter la soumission de WEPC pour l'achat d'un ordinateur portable pour les services de la voirie. Cet achat se chiffre à 850,00 \$ plus les taxes applicables incluant les frais de logiciels et de mise en route.

Note : Monsieur le Maire Jean-Louis Corriveau demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Le vote est demandé.

1 Contre
4 Pour

Adopté à la majorité des conseillères et des conseillers

18.5 Feurs et terre

2022-06-144 – Fleurs et terre

Sur la proposition de Monsieur le conseiller Aurel Paquette, appuyé par Monsieur le conseiller Pierre Jolicoeur, il est résolu de mandater la direction générale de faire l'achat de terre auprès de M. Claude Dumouchel au coût de 200,00 \$ ainsi que de fleurs.

Note : Monsieur le Maire Jean-Louis Corriveau demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Le vote est demandé.

1 Contre
4 Pour

Adopté à la majorité des conseillères et des conseillers

Madame la conseillère Guylaine La Salle se retire de la table du conseil pour les délibérations du point # 19.

19. Congrès de la FQM - Délégation

2022-06-145 – Congrès de la FQM – Délégation

CONSIDÉRANT QUE la Fédération québécoise des municipalités (FQM) tient son congrès annuel à Montréal les 22, 23 et 24 septembre 2022 ;

CONSIDÉRANT QUE des membres du conseil souhaitent y représenter la municipalité et bénéficier des formations offertes durant ce congrès ;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Monsieur le conseiller Aurel Paquette, appuyé par Monsieur le conseiller Pierre Jolicoeur, il est résolu d'autoriser Madame la conseillère Guylaine La Salle ainsi que Madame la conseillère Louise Grenier à représenter la municipalité au Congrès de la FQM, et, de défrayer leurs coûts d'inscription, de déplacement et de séjour.

Note : Monsieur le Maire Jean-Louis Corriveau demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adopté à l'unanimité des conseillères et des conseillers votant

Madame la conseillère Guylaine La Salle s'est abstenue de voter sur la résolution et elle revient à la table des délibérations.

20. Achat de calcium supplémentaire

2022-06-146 – Achat de calcium supplémentaire

CONSIDÉRANT QUE les quantités de calcium nécessaires sont plus importantes que les prévisions dues notamment à la demande des contribuables ;

CONSIDÉRANT QUE cet achat supplémentaire de calcium n'était pas prévu dans la réservation annuelle prise en janvier 2022 et que l'achat se fera à un coût de 0,317 \$ le litre ;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Madame la conseillère Adrienne Turgeon, appuyé par Monsieur le conseiller Aurel Paquette, il est résolu de mandater la direction générale de procéder à l'achat de calcium supplémentaire soit un montant de 90 000 litres au coût de 0,317 \$ le litre.

Note : Monsieur le Maire Jean-Louis Corriveau demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adopté à l'unanimité des conseillères et des conseillers

21. Demandes du Comité des loisirs

2022-06-147 – Demandes du Comité des loisirs

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de l'organisation de festivités pour la St-Jean-Baptiste, le Comité des loisirs a demandé à la municipalité d'obtenir gratuitement les services suivants : tonte de la pelouse et coupe-herbe ; fournir des tables et des chaises ; table à piquenique ; barils avec sacs pour déchets.

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Monsieur le conseiller Aurel Paquette, appuyé par Madame la conseillère Louise Grenier, il est résolu d'accepter les demandes du Comité des loisirs et de mandater la direction générale de procéder au suivi quant aux services demandés.

Note : Monsieur le Maire Jean-Louis Corriveau demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adopté à l'unanimité des conseillères et des conseillers

22. Don à la municipalité

2022-06-148 – Don à la municipalité

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une offre de don de plantes vivaces ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité considère que ce don cadre bien avec son souhait d'enjoliver certains lieux ;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Madame la conseillère Louise Grenier, appuyé par Monsieur le conseiller Pierre Jolicoeur, il est résolu que la municipalité accepte le don de plantes vivaces et qu'elle mandate la direction générale de faire les suivis sur ce point.

Note : Monsieur le Maire Jean-Louis Corriveau demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adopté à l'unanimité des conseillères et des conseillers

23. Travaux routiers

23.1 Certificat d'autorisation - Chemin Des Outaouais

2022-06-149 – Certificat d'autorisation - Chemin Des Outaouais

CONSIDÉRANT QUE la crue printanière a occasionné une érosion importante d'une portion du chemin des Outaouais ;

CONSIDÉRANT QU'afin d'assurer la sécurité des usagers des travaux sur les berges de la rivière des Outaouais devront être effectués ;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Madame la conseillère Adrienne Turgeon, appuyé par Madame la conseillère Louise Grenier, il est résolu d'autoriser la direction générale à déposer et à signer une demande de certificat d'autorisation au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, et de payer la somme de 2 082,99 \$ au ministère des Finances. Cette somme est puisée au poste budgétaire Sinistre - Voirie.

Note : Monsieur le Maire Jean-Louis Corriveau demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adopté à l'unanimité des conseillères et des conseillers

23.2 Achat d'un ponceau

2022-06-150 – Achat d'un ponceau

CONSIDÉRANT QU'un ponceau doit être remplacé sur le chemin de La Mine ;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Madame la conseillère Guylaine La Salle, appuyé par Madame la conseillère Adrienne Turgeon, il est résolu d'autoriser la direction générale à procéder à l'achat d'un ponceau au coût de 5 960,00 \$ plus les taxes applicables.

Note : Monsieur le Maire Jean-Louis Corriveau demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adopté à l'unanimité des conseillères et des conseillers

24. Travaux – Salle municipale

2022-06-151 – Travaux – Salle municipale

CONSIDÉRANT la résolution # 2022-03-064 d'octroyer le contrat de réparation de la salle municipale à Service Sinistre ;

CONSIDÉRANT le refus de la compagnie d'assurance d'assumer la totalité des frais de réparation tels que présentés dans la soumission ;

CONSIDÉRANT l'avis de la direction générale et du conseiller juridique de la municipalité de régler ce litige avant le début des travaux afin d'avoir l'assurance d'éviter un paiement de frais de 10 000 \$ en sus du déductible de 5 000 \$;

CONSIDÉRANT le souhait du conseil de procéder immédiatement aux travaux ;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Monsieur le conseiller Aurel Paquette, appuyé par Monsieur le conseiller Pierre Jolicoeur, il est résolu de mandater la direction générale de contacter l'entrepreneur afin de débiter les travaux de réparations de la salle municipale tels que décrits au devis technique.

Note : Monsieur le Maire Jean-Louis Corriveau demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adopté à l'unanimité des conseillères et des conseillers

25. Adoption des listes de comptes payés et payables

2022-06-152 - Adoption des listes de comptes payés et payables

CONSIDÉRANT QU'une liste détaillée de ces comptes a été déposée auprès des membres du conseil ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'autoriser les paiements suivants effectués depuis la dernière approbation par le conseil :

- chèques # 1726 à # 1765 totalisant 243 563,16 \$;
- Salaires totalisant 23 315,62 \$;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Madame la conseillère Louise Grenier, appuyé par Monsieur le conseiller Aurel Paquette, il est résolu d'entériner la liste des comptes à payer et payables pour un total de 266 878,78 \$.

Note : Monsieur le Maire Jean-Louis Corriveau demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adopté à l'unanimité des conseillères et des conseillers

26. Période de question

La période de question débute à 20h10 et elle se termine à 20h30.

27. Nouvelles des membres du conseil

Monsieur le conseiller Aurel Paquette

Aucune nouvelle

Madame la conseillère Louise Grenier

Rappel des contes gratuits en ligne du Réseau Biblio. Invitation à visiter leur site Internet.

Des cartes musées sont disponibles dans chacune des 47 bibliothèques membres du Réseau BIBLIO de l'Outaouais. Chacune de ces cartes, valide minimalement pour une (1) personne, peut être empruntée pour une période de deux (2) semaines. Ces emprunts permettent aux personnes détentrices d'une carte musée de découvrir, ou de redécouvrir, gratuitement, un des sites dont les Chutes Coulonges.

Monsieur le conseiller Pierre Jolicoeur

Aucune nouvelle

Madame la conseillère Guylaine La Salle

La Chasse aux Trésors du Groupe L'a été un succès. Information disponible sur le site Internet du groupe. Prochaine activité du groupe : Tournoi de pêche du samedi 6 août.

Le samedi 25 juin, il y aura des célébrations de la Fête nationale au Centre des loisirs.

Madame la conseillère Adrienne Turgeon

Aucune nouvelle

28. Varia

Aucun sujet n'est à l'ordre du jour.

29. Prochaine séance

La prochaine séance du conseil est prévue lundi le 11 juillet 2022 à 19h.

30. Clôture de la séance

2022-06-153 – Clôture de la séance

Sur la proposition de Monsieur le conseiller Aurel Paquette, appuyé par Monsieur le conseiller Pierre Jolicoeur, il est résolu de clore la présente séance à 20h36.

Je soussigné, Jean-Louis Corriveau, Maire de la municipalité de L'Île-du-Grand-Calumet, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature et à l'approbation par moi de toutes les résolutions et règlements qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Jean-Louis Corriveau, maire

Élaine Déry, directrice générale